



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 MAI 2025**

TÉL 03 88 74 41 61

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 5 mai 2025 a été transmis aux conseillers municipaux le 29 mars 2025, publié et affiché aux portes de la mairie.

La séance a été ouverte à 20H00 par Laurent JEHL, Maire, en présence des adjoints, et de l'ensemble des Conseillers Municipaux

Excepté(s) absent(s) et excusé(s) : Ellen ARMAND excusée, Françoise BETZ qui donne procuration à Nathalie SCHNEPF, Véronique KIPP qui donne procuration à Dominique GREVISSE, Aline PONSARD qui donne procuration à Pascal HUARD

**1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal

**DECIDE de nommer Céline SARISU secrétaire de séance.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2025**

Le Conseil Municipal

**APROUVE le compte-rendu de la séance du 31 mars 2025.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3) DROITS DE PREEMPTION URBAIN**

- Monsieur et Madame Jacek KORCZAK, domiciliés à MATZENHEIM – 23 rue de l'Ill ont déclaré céder le bien immobilier suivant  
Terrain non bâti cadastré section C n°459, lieudit HEUSSERN, d'une superficie de 0,19 ares  
Terrain bâti section n°653/257, lieudit HEUSSERN, d'une superficie 5,18 ares  
Terrain non bâti cadastré section C n°655/252 lieudit HEUSSERN, d'une superficie de 0,92 ares  
Terrain non bâti cadastré section C n°656/252, lieudit HEUSSERN, d'une superficie de 0,07 ares  
Terrain non bâti cadastré section C n°657/252, lieudit HEUSSERN, d'une superficie de 0,19 ares

Le Conseil Municipal **DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### 4) SUBVENTIONS 2025

Le Conseil Municipal

#### DECIDE

*D'approuver les montants à verser dans le cadre des subventions et participations 2025 :*

COMITE DES FETES	200 €
APE MATZENHEIM	100 €
EVASION	100 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100 €
ASSOCIATION DE PECHE MATZENHEIM APPMA	100 €
CALM	100 €
CHORALE STE CECILE	100 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100 €
CONSEIL DE FABRIQUE (participation à équipement)	100 €
PLAISIR DE LIRE	
- LIVRES	1 650 €
- ASSOCIATION	100 €
CLUB DE PETANQUE	100 €
FOOTBALL CLUB DE MATZENHEIM	100 €
SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE FRUITS OSTHOUSE/MATZENHEIM	100 €
NOEL SOLIDAIRE A MATZENHEIM	100 €
SOCIETE D'HISTOIRE DES 4 CANTONS	75 €
UNC SECTION BENFELD ET ENVIRONS	75 €
SOUVENIR FRANÇAIS SECTION BENFELD	75 €

*d'octroyer une subvention exceptionnelle aux associations locales présentant des projets incluant les jeunes de la commune. Le montant global alloué est de 1 000 € ; tout projet devra être approuvé par le Conseil Municipal.*

*de financer les classes de découverte à hauteur de 15 € par an et par enfant domicilié à Matzenheim (et scolarisé en école maternelle, élémentaire ou collège hors de la commune ou au collège St Joseph jusqu'à la classe de 3<sup>ème</sup> inclus) ; la subvention sera versée jusqu'au 31 décembre de l'année suivant le séjour.*

*de reconduire la subvention de 4 € par membre des associations communales organisant des activités régulières pour les jeunes. Cette subvention sera versée aux associations produisant la liste de leurs membres âgés de moins de 18 ans et domiciliés dans la commune sur la base d'une liste réactualisée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.*

*d'allouer les crédits scolaires suivants à l'école élémentaire et maternelle :*

- *Matériel scolaire : 23 € par enfant et par année scolaire ;*
- *Papier photocopieur : 1 ramette par an et par élève ;*
- *Administration des écoles : 10 ramettes de papier et 200 € maximum de forfait de matériel de bureau par école et par an ;*
- *Changement de manuels : sur demande ;*
- *Equipement : 7 € par an et par élève*
- *Classes de découverte : 5 € par jour et par enfant scolarisé à Matzenheim ; une décision confirmant le montant sera prise à chaque voyage ;*
- *Sorties éducatives : 7 € par an et par enfant scolarisé à Matzenheim ;*
- *Noël : 8 € par an et par enfant avec possibilité d'acheter des cadeaux groupés pour l'ensemble des enfants*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Dans le cadre des crédits prévus pour les actions intégrant des jeunes,

le Conseil Municipal

**DECIDE**

*D'accorder une subvention de 10 € (dix euros) par jeune ayant participé au stage de Football organisé du 14 au 18 avril 2025. Le paiement se fera sur production de la liste des participants.*

Sébastien WURRY, Président du club de foot et conseiller municipal, n'a pas pris part au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **5) CREATION DE POSTE : REDACTEUR TERRITORIAL**

La réforme du métier de secrétaire de mairie est principalement régie par la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023, qui vise à revaloriser cette profession.

Afin de permettre aux maires de faire évoluer leur secrétaire général de mairie, déjà en poste, vers la catégorie B et le grade de rédacteur, la loi a consacré un dispositif dérogatoire de promotion interne, appelé « plan de requalification », applicable jusqu'au 31 décembre 2027.

Mme Laetitia LEBOEUF, secrétaire générale de mairie au grade d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C), peut bénéficier de ce dispositif pour être promue au grade de rédacteur territorial (catégorie B).

Le Conseil Municipal

- *décide la création de l'emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet pour exercer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025,*
- *précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **6) ETUDE DE FAISABILITE LIEE A LA ZONE DE LOISIRS**

Dans le cadre du projet de réaménagement de la zone de loisirs, deux bureaux d'études ont été consultés pour la réalisation d'une mission de faisabilité et d'études préliminaires :

- We-Scape pour un montant HT de 17 225,00 €
- SIPA pour un montant HT de 5 885,00 €

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*de confier la réalisation d'une mission de faisabilité et d'études préliminaires à SIPA pour un montant HT de 5 885,00€.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **7) DIVERS ET INFORMATIONS**